



CAISSE CANTONALE VAUDOISE
DE COMPENSATION AVS

RAPPORT DE GESTION 2017

FONDS CANTONAL POUR LA FAMILLE



TABLE DES MATIÈRES

1 – Préambule	2
2 – Organisation	3 – 4
2.1 Conseil de fondation	3
2.2 Financement	4
3 – Examen des demandes	5 – 6
3.1 Provenance des demandes	5
3.2 Répartition géographique des demandes	5
3.3 Nombre de demandes	6
4 – Demandes traitées au cours de l'exercice 2017	6
5 – Demandes n'ayant pas abouti	6
6 – Demandes pour lesquelles les prestations ont été refusées	7
6.1 Motifs des refus	7
6.2 Statut et structure des familles	7
7 – Demandes pour lesquelles des prestations ont été versées	8 – 13
7.1 Genre de prestations	8 – 9
7.2 Répartition des prestations par motifs	10
7.3 Statut et structure des familles bénéficiaires	10 – 11
7.4 Statut professionnel et formation des bénéficiaires	11
7.5 Composition des familles bénéficiaires	12
7.6 Aides en faveur des familles confrontées à la maladie d'un parent ou d'un enfant	13
8 – Prestations aux personnes en recherche d'emploi	14
8.1 Répartition des prestations par motifs	14
9 – Oppositions et recours	15
10 – Comparaison entre les exercices 2016 et 2017	15
11 – Comptes 2017	16
12 – Remerciements	17
Annexe 1 – Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels	18 – 19
Annexe 2 – Évolution des recettes, des dépenses et du capital du Fonds cantonal pour la famille depuis sa création	20

1 – PRÉAMBULE

L'exercice 2017 du Fonds cantonal pour la famille se distingue par une augmentation du nombre de demandes reçues (+ 9%) et une augmentation légèrement plus faible de ses dépenses (+ 7,7%). Rappelons ici quelques types d'interventions du Fonds cantonal :

- **aides d'urgence accordées par le Fonds cantonal en cas d'hospitalisation d'un parent ou d'un enfant** : le Fonds cantonal peut apporter une aide lorsque la présence d'un parent est requise auprès d'un enfant malade ou accidenté, en cas d'hospitalisation ou de maladie d'un parent entraînant une perte de salaire ou des frais de garde. Les services sociaux, habilités à présenter une telle demande, sont : la Ligue vaudoise contre le cancer, le Service social du CHUV, le Service des besoins spéciaux de la petite enfance et Pro Infirmis (*voir chapitre 7.6*);
- **incidence de l'entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2011 du régime des Prestations complémentaires pour les familles (PC Familles)** : si les conditions d'octroi des PC Familles sont remplies, les personnes qui sollicitent une aide auprès du Fonds cantonal sont redirigées vers ce service. Le Fonds cantonal peut néanmoins intervenir au cas par cas, de manière subsidiaire, pour des frais non pris en compte par les PC Familles; il s'agit notamment des frais de cours d'appui dispensés par le Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ). Si en revanche les conditions d'octroi des PC Familles ne sont pas remplies, les revenus familiaux dépassant les limites de revenu, l'octroi d'une aide est examiné par le Conseil de fondation ;
- **allocation de naissance dans les situations non prévues par la loi** : cette prestation n'étant pas versée par l'assurance-chômage, le Fonds cantonal a été appelé à la verser à de nombreuses reprises (*voir chapitre 8.1*). De même, il est intervenu pour la verser aux personnes au bénéfice des Prestations complémentaires AVS/AI ;
- **versement de l'allocation de formation professionnelle aux enfants effectuant une formation appelée «SEMO Coaching»** : les conditions d'octroi prévues par la législation en matière d'allocations familiales n'étant pas remplies (*nouveau en 2017*).

2 – ORGANISATION

2.1 Conseil de fondation

Président

M. Jean HEIM, Lausanne

Membres

Mme Dominique FOVANNA

Responsable du secteur tertiaire pour Unia Vaud, Lausanne

Mme Anouk FRIEDMANN

Adjointe au SASH, représentant le DSAS, Lausanne

M. Olivier GUEX

Directeur de l'ARASOL, Renens

Mme Marianne KELLER

Assistante postale, conseillère communale, La Tour-de-Peilz

M. François PURICELLI

Directeur au Centre patronal, représentant la Fédération patronale vaudoise, Paudex

M. Laurent WEHRLI

Représentant de Pro Familia Vaud, Montreux

Direction

Mme Fabienne GOETZINGER

Directrice

Mme Marica CREVOISIER

Cheffe de service

Secrétariat

Mme Sandrine Bernal

Mme Carmela Golay

Organe de révision

Fiduciaire Muller Christe & Associés

Le Conseil a tenu 5 séances du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

2.2 Financement

Le capital initial du Fonds cantonal créé le 1^{er} février 1985 (14.2 mio) provient de réserves de recettes de la CGAF, actuellement CCAF. Jusqu'en 1996, le Fonds cantonal pour la famille a pu assumer ses dépenses avec les excédents dépassant la réserve légale de la CCAF et les intérêts de son capital.

Cependant, depuis 1997, la CCAF n'a plus pu alimenter suffisamment le Fonds et le capital de dotation a dû être entamé. Le 12 novembre 2001, le Grand Conseil a adopté une nouvelle disposition sur le financement du Fonds cantonal. Cette disposition, en vigueur dès 2003, prévoit que le Fonds est alimenté par une contribution des employeurs prélevée par les Caisses d'allocations familiales reconnues (*y compris la CCAF*). Cette contribution est fixée, depuis 2009, à 0.01% des salaires soumis à l'AVS (*auparavant 0.015%*). Depuis le 1^{er} janvier 2013, le Fonds cantonal est financé par une part de la cotisation PC Familles perçue auprès des employeurs. Cette part destinée au Fonds cantonal représentant 0.01% des salaires, le taux reste inchangé.

Compte tenu de l'épuisement de la réserve des PC Familles constituée par le prélèvement des cotisations auprès des employeurs, des salariés et des indépendants depuis l'introduction du régime, M. P.-Y. Maillard, Chef du DSAS, a demandé au Conseil de fondation de réaffecter sa part de 0.01% aux PC Familles pour les années 2015 à 2017.

Prenant en considération le fait que cette mesure ne porte que sur 3 exercices, qu'elle s'inscrit par ailleurs dans le dispositif légal entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013 (*art. 21a RLVLAFam*), et que le capital actuellement disponible devrait permettre de financer les aides aux familles, même si celles-ci augmentent sensiblement, le Conseil de fondation a décidé de répondre favorablement à cette demande.

En 2017, le Fonds cantonal pour la famille a puisé CHF 1'786'552.– dans son capital qui est passé, de CHF 11'152'818.– au 31 décembre 2016, à CHF 9'366'266.– au 31 décembre 2017.

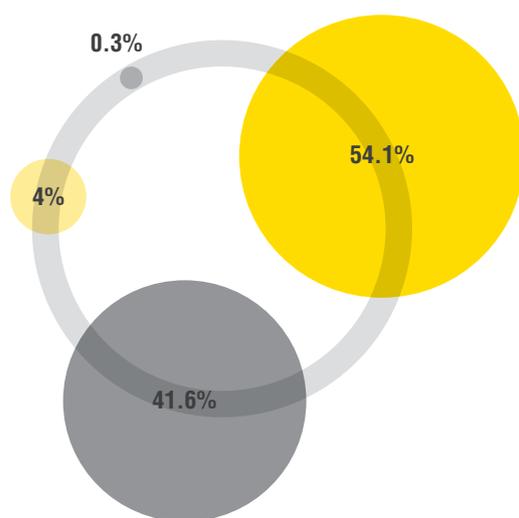


**Centre des 2 Gares,
Bâtiment CCAVS et
bureaux FCF**
Vevey

3 – EXAMEN DES DEMANDES

3.1 Provenance des demandes

Le Secrétariat a pour tâches d'instruire les demandes (958 au cours de l'exercice 2017) et de soumettre des propositions au Conseil de fondation, puis d'exécuter ses décisions et d'assurer le suivi des dossiers.



*AAS = Agence d'assurances sociales.

**Institutions = par exemple, Centres sociaux régionaux, Centres médico-sociaux, Centre social protestant, Profa, Office des curatelles et tutelles professionnelles, Besoins spéciaux de la petite enfance, Pro Infirmis, EVAM.

3.2 Répartition géographique des demandes

Répartition géographique des demandes par région d'action sociale (RAS)	Nombre	%
RAS Aigle - Bex - Pays-d'Enhaut	79	8.25
RAS Broye - Vully	66	6.89
RAS Est lausannois - Oron - Lavaux	34	3.55
RAS Lausanne	236	24.63
RAS Morges - Aubonne - Cossonay	46	4.80
RAS Nyon - Gland	37	3.86
RAS Jura - Nord vaudois	138	14.41
RAS Ouest lausannois	146	15.24
RAS Prilly - Échallens	36	3.76
RAS Riviera	138	14.41
Hors canton ¹⁾	2	0.21
Total	958	100.00

¹⁾ Les demandes provenant de représentants domiciliés hors canton aboutissent à un refus (voir point 6.1 ci-après).

3.3 Nombre de demandes

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, le Fonds cantonal a reçu 958 demandes, soit une moyenne de 80 demandes par mois (*en 2016, la moyenne mensuelle était de 73 demandes*).

Il faut, par ailleurs, relever que ces 958 demandes ne représentent pas exactement le même nombre de requérants (*en effet, certains requérants ont fait plus d'une demande dans l'année*), mais 897 requérants.

4 – DEMANDES TRAITÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2017

Au cours de l'exercice 2017, 898 demandes ont été traitées.

Ces 898 demandes se répartissent de la manière suivante :

Demandes traitées	Nombre
Demandes qui n'ont pas abouti	162
Demandes pour lesquelles des prestations ont été refusées	43
Demandes pour lesquelles des prestations ont été octroyées	693

5 – DEMANDES N'AYANT PAS ABOUTI

Parmi ces 162 demandes qui n'ont pas fait l'objet d'une décision, 67 ont été classées parce que les requérants n'ont pas donné suite à notre demande de renseignements complémentaires, 68 parce qu'une autre solution a été trouvée (*généralement en collaboration avec une Caisse d'allocations familiales, une autre institution ou un service social*) et dans 27 cas parce que la demande a été retirée en cours d'instruction.

6 – DEMANDES POUR LESQUELLES LES PRESTATIONS ONT ÉTÉ REFUSÉES

6.1 Motifs de refus

Les prestations ont été refusées dans 43 cas pour les motifs suivants :

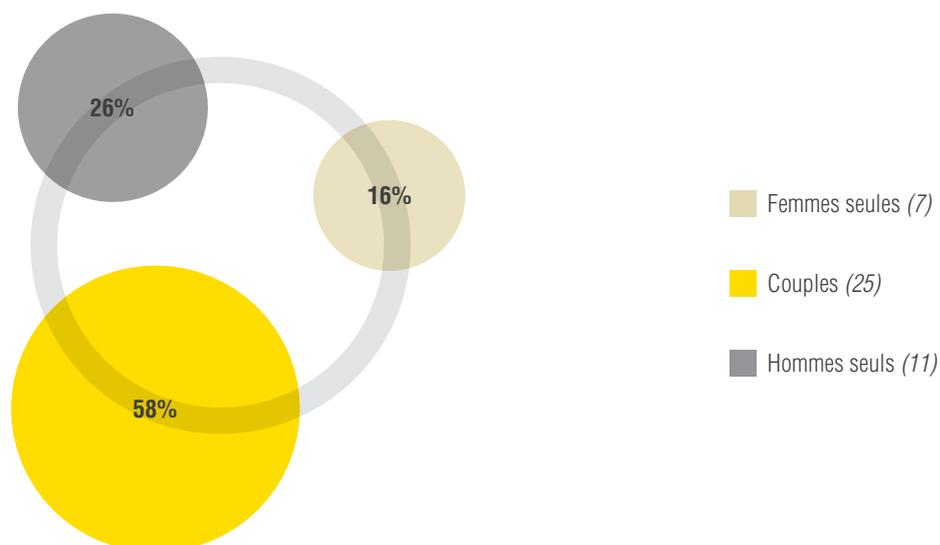
Motifs des refus	Nombre
Situation financière ne le justifiant pas	12
Requérant domicilié hors du canton de Vaud avec sa famille	2
Requérant au bénéfice de l'aide sociale ou d'un autre régime social	0
Divers ¹⁾	29

¹⁾ Les motifs sont notamment les suivants :

- demande déposée par une personne n'ayant pas d'enfant à charge ;
- important endettement pour des raisons autres que l'entretien courant de la famille.

6.2 Statut et structure des familles

En répartissant les familles en catégories, selon qu'il s'agissait de femmes seules, d'hommes seuls ou de couples, nous constatons :



7 – DEMANDES POUR LESQUELLES DES PRESTATIONS ONT ÉTÉ VERSÉES

On compte 778 bénéficiaires pour lesquels des prestations ont été payées durant l'exercice (*dont 679 nouveaux*).

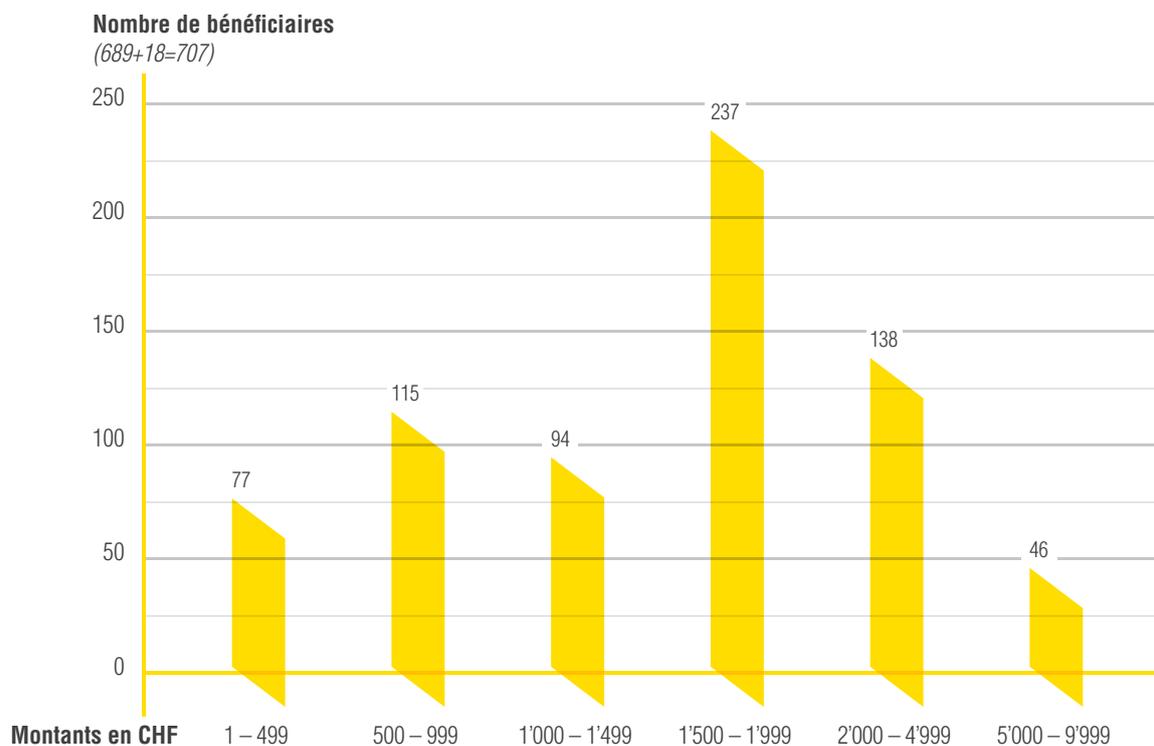
7.1 Genre de prestations

Les prestations versées (*778 bénéficiaires*) se répartissent en 3 catégories :

Genre de prestations versées	Nombre
Prestations uniques	689
Prestations périodiques	71
Prestations mixtes (<i>dans ce cas, le requérant a reçu à la fois une prestation unique et une prestation périodique</i>)	18

La dépense totale en 2017 a été de CHF1'445'370.–.

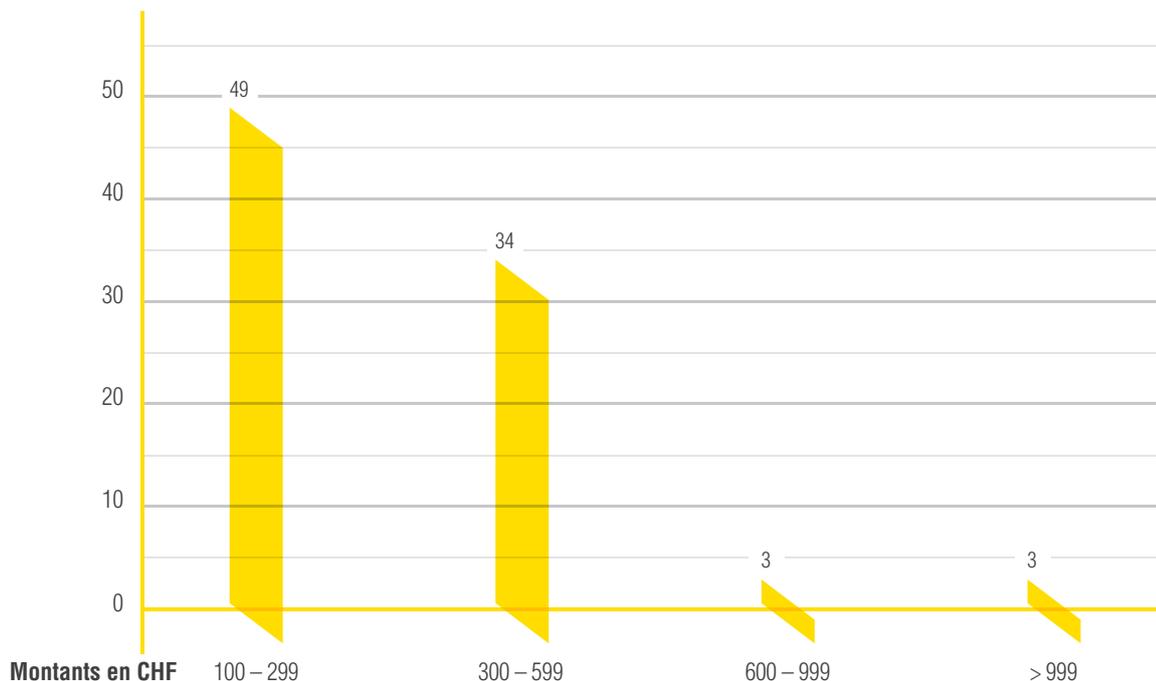
PRESTATIONS UNIQUES ET MIXTES PAR TRANCHES DE MONTANTS



PRESTATIONS PÉRIODIQUES ET MIXTES PAR TRANCHES DE MONTANTS

Nombre de bénéficiaires

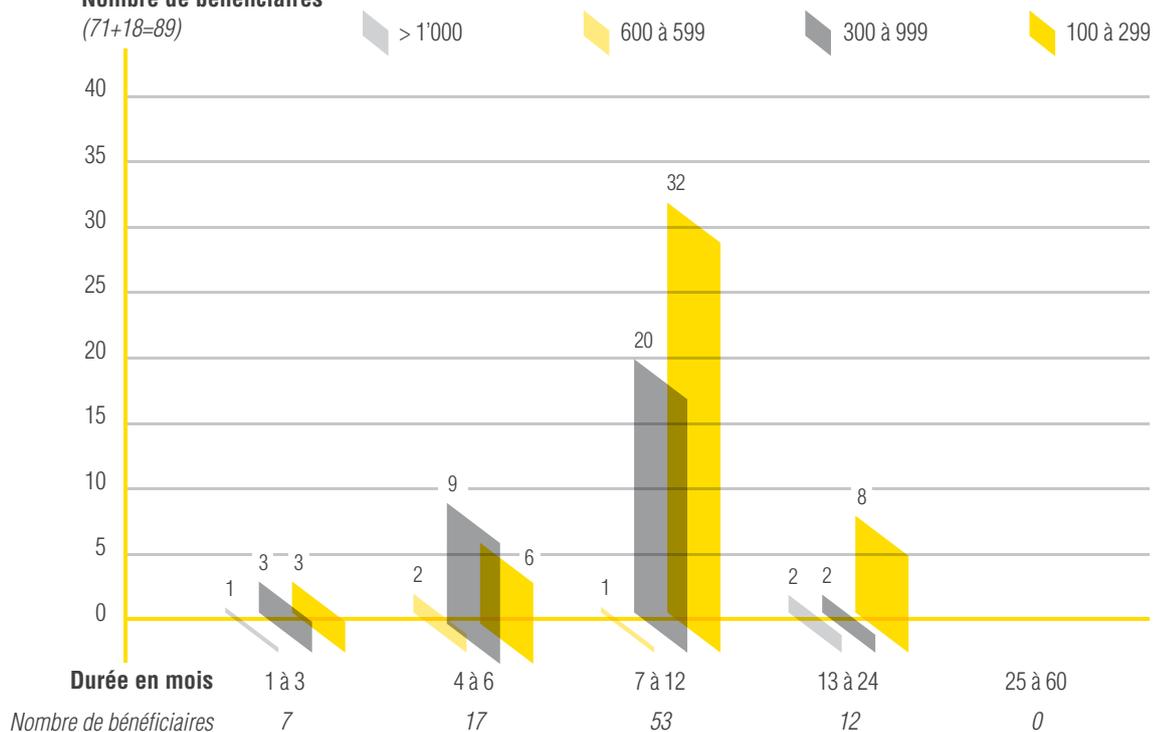
(18+71=89)



DURÉE DES PRESTATIONS PÉRIODIQUES ET MIXTES RÉPARTIES PAR TRANCHES DE MONTANTS

Nombre de bénéficiaires

(71+18=89)



7.2 Répartition des prestations par motifs

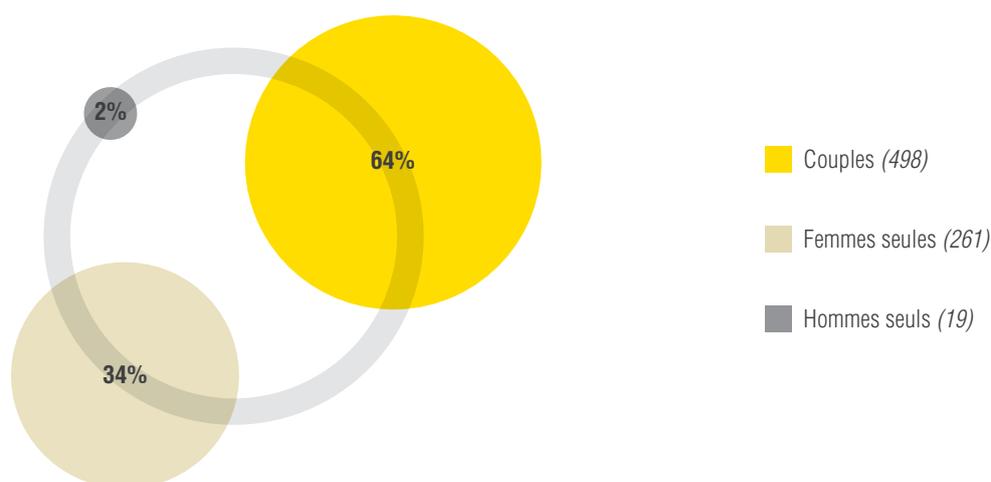
Motif des prestations	Nombre	%
Frais de garde	56	6.55
Frais d'études	142	16.61
Frais de traitements dentaires	109	12.75
Frais médicaux	10	1.17
Frais de colonies de vacances	10	1.17
Interventions momentanées pour autres motifs (<i>notamment compléments de ressources et aides d'urgence selon chapitre 7.6 en page 13</i>)	231	27.02
Allocations familiales	42	4.91
Allocations augmentées	34	3.98
Allocations de naissance ou d'accueil	221	25.85
Total	855	100.00

Note : le nombre d'interventions (855) est supérieur à celui des familles bénéficiaires, car une famille peut bénéficier de prestations pour différents motifs durant l'exercice.

7.3 Statut et structure des familles bénéficiaires

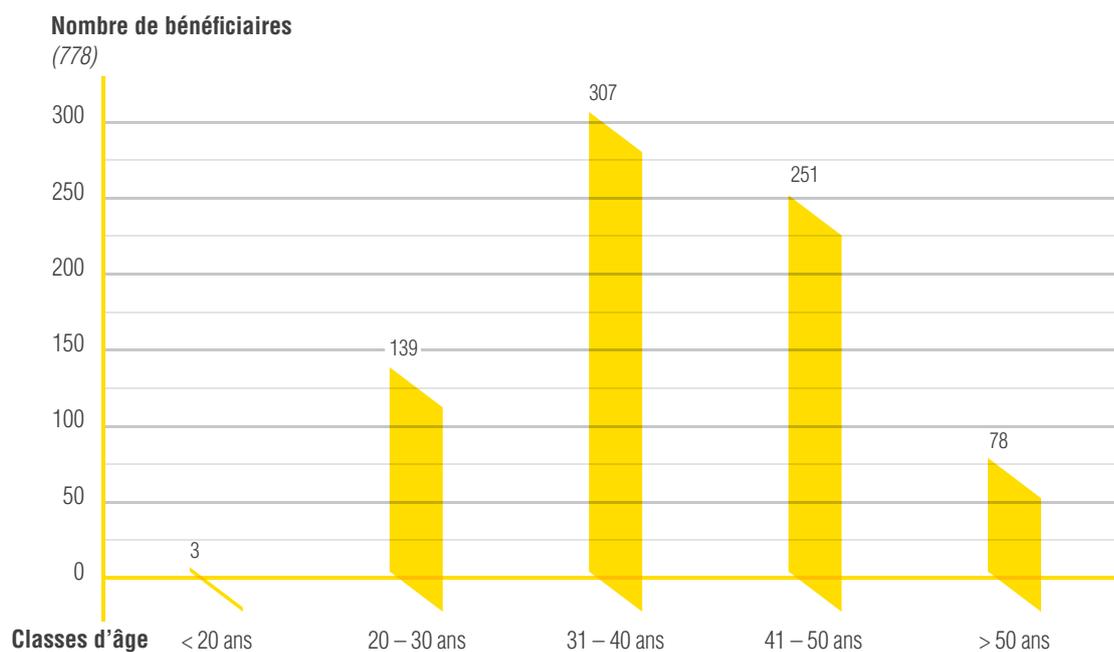
En 2017, les 778 bénéficiaires se répartissent en 3 catégories :

- **femmes seules (261 cas) :** qu'elles soient célibataires (86), séparées (70), divorcées (91) ou veuves (14);
- **hommes seuls (19 cas) :** qu'ils soient célibataires (7), séparés (9), divorcés (2) ou veuf (1);
- **couples (498 cas) :** qu'ils soient mariés (416, y compris partenariats enregistrés) ou non mariés (82).



Parmi ces 778 bénéficiaires, 340 (soit le 43.7%) sont de nationalité suisse.

ÂGE DES BÉNÉFICIAIRES



7.4 Statut professionnel et formation des bénéficiaires

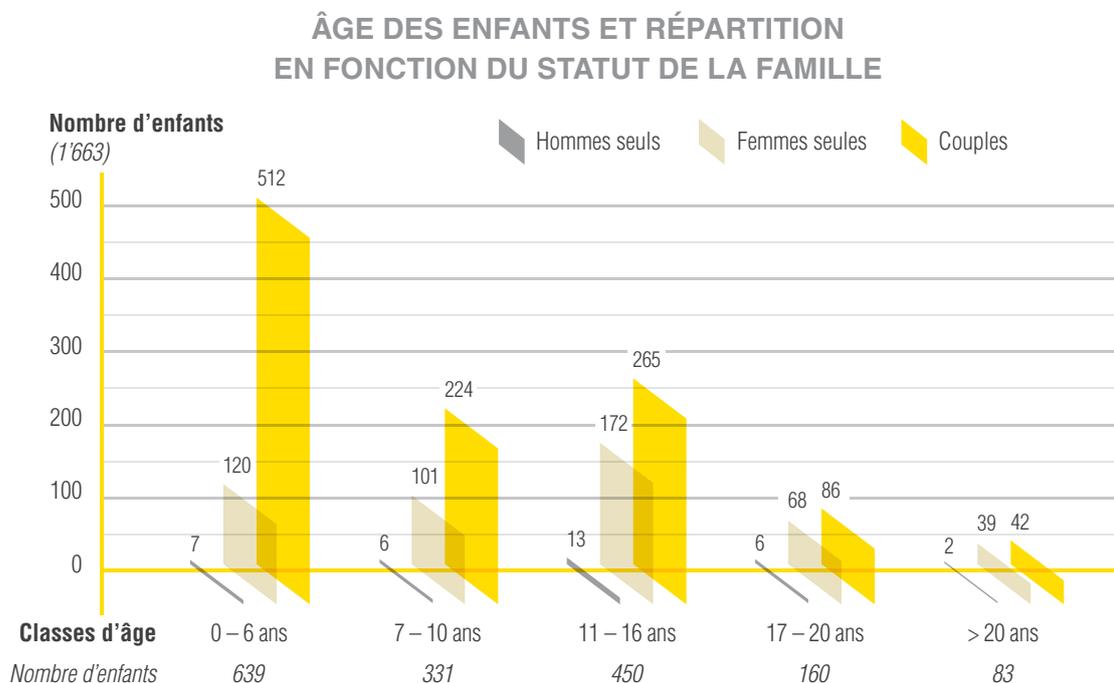
Statut professionnel des bénéficiaires	Nombre
Salariés	332
Indépendants	16
Étudiants et apprentis	20
Chômeurs	92
Non-actifs (dont 53 au bénéfice de l'AI et 40 en arrêt maladie ou accident) ¹⁾	318
Total	778

Le statut professionnel et la formation des bénéficiaires se rapportent uniquement au parent qui a déposé la demande. Le nombre important de non-actifs ci-avant doit donc être relativisé en fonction de cet élément¹⁾.

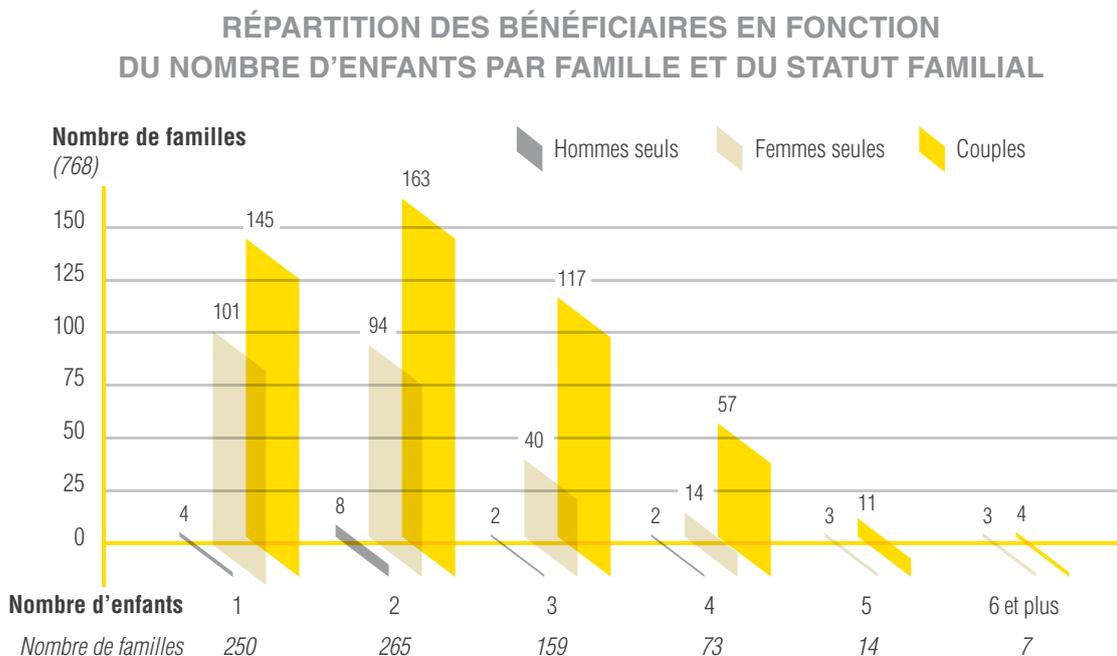
Formation des bénéficiaires	Nombre
Personnes sans formation professionnelle	203
Personnes ayant suivi un apprentissage	156
Personnes ayant fait des études supérieures ou universitaires	119
Personnes n'ayant pas fourni de renseignements	300
Total	778

7.5 Composition des familles bénéficiaires

Les 778 familles bénéficiaires de prestations comptent 1'663 enfants en tout (ce qui donne une moyenne de 2.1 enfants par famille), qui se répartissent dans les catégories d'âge indiquées dans le graphique ci-après :



Le plus grand nombre de ces enfants se trouve dans la catégorie de 0 à 6 ans, puisqu'une grande partie des prestations est servie au titre des frais de garde ou des allocations de naissance.



Le Fonds cantonal est intervenu dans 10 cas particuliers en faveur de jeunes requérants qui sont en formation et qui vivent de façon autonome. Ces cas ne figurent pas dans la statistique des familles ayant des enfants.

7.6 Aides en faveur de familles confrontées à la maladie d'un parent ou d'un enfant (depuis 2011)

En collaboration avec les Services sociaux du CHUV (*notamment néonatalogie et pédiatrie*) et de la Ligue vaudoise contre le cancer (LVC), le Fonds cantonal a défini les critères selon lesquels il peut accorder une aide d'urgence aux familles concernées par la maladie: il s'agit de l'hospitalisation ou la maladie d'un mois au moins d'un parent ou d'un enfant, entraînant des difficultés financières pour la famille. Les difficultés financières doivent provenir, soit d'une diminution des revenus de la famille, liée à la perte de gain d'un ou des deux parents, soit de charges supplémentaires engendrées par la maladie.

Une évaluation de cette phase pilote a eu lieu en 2013: les services sociaux, habilités à présenter les demandes, se sont montrés très satisfaits de la procédure mise en place qui a permis de régler des difficultés financières de manière rapide et très concrète.

Cette procédure a été étendue à Pro Infirmis, notamment au Service des besoins spéciaux de la petite enfance, et une plaquette d'information a été élaborée.

Durant l'exercice 2017, le Fonds cantonal a reçu 65 demandes (58 en 2016), dont 41 déposées par la LVC, 18 par le CHUV, 5 par Pro Infirmis et 1 directement par le requérant. À l'exception de 3 situations qui ne remplissaient pas les critères définis pour l'octroi d'une telle aide (*fortune trop importante dans un cas et critères d'urgence non remplis dans les 2 autres cas*), toutes les demandes ont abouti à une réponse favorable.

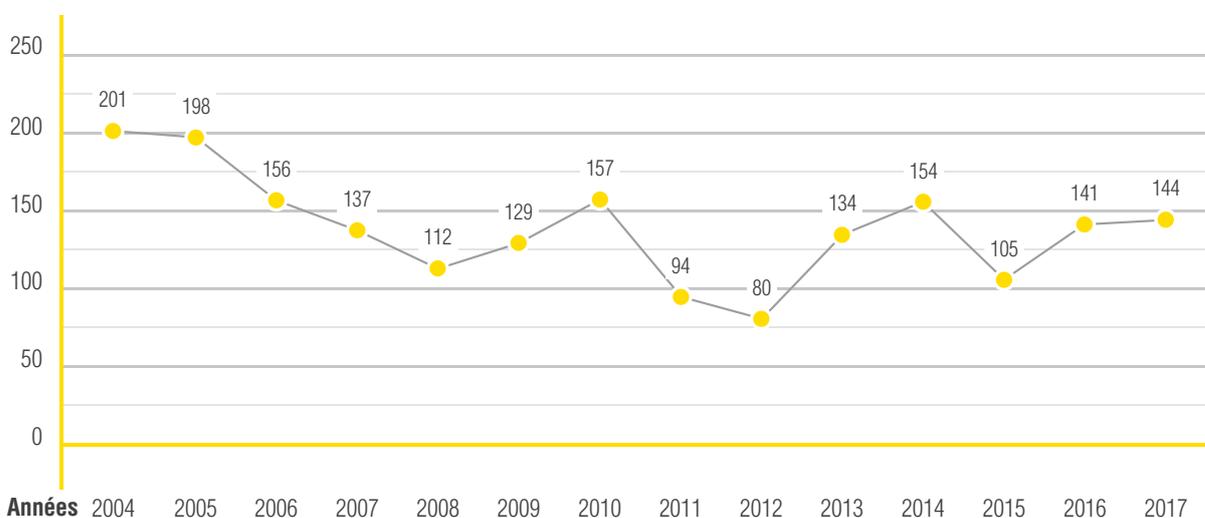
L'aide accordée dans ces 62 situations varie entre un montant de CHF 1'500.– et de CHF 7'000.– (= *montant maximum selon les critères retenus*). Le montant total pour 2017 s'est élevé à CHF 297'446.– (CHF 280'480.– en 2016).



Secrétariat du FCF
Vevey

8 – PRESTATIONS AUX PERSONNES EN RECHERCHE D'EMPLOI

Nombre de familles



En 2017, 18,5% des familles pour lesquelles des prestations ont été versées étaient touchées par le chômage, pour au moins un des parents.

8.1 Répartition des prestations par motifs

La majeure partie des prestations a été versée à titre d'allocations de naissance et d'allocations familiales. En effet, les allocations perte de gain pour maternité, dont la mère bénéficie pendant 98 jours après la naissance et qui remplacent les indemnités journalières de chômage, ne comprennent pas les allocations familiales. Si le père ne peut en bénéficier, celles-ci sont donc versées par le Fonds cantonal.

Motif des prestations	Nombre	%
Allocations de naissance/accueil	86	59.72
Allocations familiales	17	11.81
Allocations augmentées	3	2.08
Frais de garde	1	0.69
Traitements dentaires	10	6.94
Frais d'études	13	9.03
Frais de colonie	1	0.69
Divers	13	9.03
Total	144	100.00

9 – OPPOSITIONS ET RECOURS

Le requérant qui s'est vu refuser une prestation a la possibilité de faire opposition, et son dossier est à nouveau examiné par le Conseil qui rend une nouvelle décision (*décision sur opposition*). Cette dernière est sujette à recours auprès du Tribunal cantonal, Cour des assurances sociales. Aucune opposition n'a été déposée durant l'exercice.

10 – COMPARAISON ENTRE LES EXERCICES 2016 ET 2017

	Prestations uniques	Prestations périodiques	Prestations mixtes (uniques et périodiques)	Total prestations	Montants
2016	633	76	30	739	1'342'533
2017	689	71	18	778	1'445'370
Variation en nombres	56	-5	-12	39	102'837
Variation en %	8.85	-6.58	-40.00	5.28	7.66

11 – COMPTES 2017

Compte d'exploitation	Exercice 2016		Exercice 2017	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Recettes				
Rendement du capital		1'582'058		66'411
Contribution du Fonds de surcompensation		2'948'984		2'933'487
Réaffectation de la contribution du Fonds de surcompensation en faveur des PC Familles ¹⁾		-2'948'984		-2'933'487
Donations		10'000		0
Dépenses				
Prestations du Fonds	1'342'533		1'445'370	
Frais d'administration	414'030		407'593	
Résultat (-perte/+bénéfice) (impactant le capital de dotation)	-164'505		-1'786'552	
Total	1'592'058	1'592'058	66'411	66'411

¹⁾ Pour rappel : sur demande du DSAS, le Conseil de fondation du Fonds cantonal a accepté, en date du 10 mars 2015, la suspension de la contribution du Fonds de surcompensation et sa réaffectation au financement des PC Familles pour les années 2015 à 2017.

Écritures de bouclage : état du capital	État au 01.01.2017	Virement du résultat 2017	État au 31.12.2017
Capital	11'152'818	-1'786'552	9'366'266

Bilan	31.12.2016		31.12.2017	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse cantonale d'allocations familiales	11'155'818		9'369'266	
Provision pour frais d'administration		3'000		3'000
Capital		11'152'818		9'366'266
Total	11'155'818	11'155'818	9'369'266	9'369'266

12 – REMERCIEMENTS

Au terme de ce rapport, nous adressons nos remerciements en particulier :

- aux différents services sociaux publics et privés, ainsi qu'aux Caisses d'allocations familiales avec lesquels nous collaborons étroitement ;
- aux agences d'assurances sociales, aux agents régionaux, ainsi qu'au personnel de la Caisse cantonale AVS qui assurent, tout au long de l'année, l'application de cette législation importante pour les familles en difficulté.

Fabienne Goetzinger

Jean Heim

Directrice

Président du Conseil de fondation

Annexe 1 : Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

Annexe 2 : Évolution des recettes, des dépenses et du capital du Fonds cantonal pour la famille depuis sa création



Fiduciaire
Muller Christe & Associés

T + 41 (0)32 722 19 19
F + 41 (0)32 722 19 20
info@fidmc.ch
www.fidmc.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation du Fonds cantonal pour la famille, Vevey

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints du Fonds cantonal pour la famille, Vevey, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales applicables, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi suisse et à la loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales et sur les prestations cantonales en faveur de la famille (LVLAFam) ainsi qu'au règlement y relatif.

Fiduciaire Muller Christe & Associés SA
NEUCHÂTEL / YVERDON-LES-BAINS / LA CHAUX-DE-FONDS / GENÈVE

Rue de la Place-d'Armes 3
2000 Neuchâtel

Rue de la Plaine 9-11
1400 Yverdon-les-Bains

Rue Daniel-Jeanrichard 28
2300 La Chaux-de-Fonds

Rue de l'Université 4
1205 Genève





**Fiduciaire
Muller Christe & Associés**

T + 41 (0)32 722 19 19
F + 41 (0)32 722 19 20
info@fidmc.ch
www.fidmc.ch

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément à la Loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Yverdon-les-Bains, le 14 mai 2018
DMR/cti

FIDUCIAIRE
MULLER CHRISTE & ASSOCIES SA

Sébastien Charpié
expert-réviseur agréé

David Marchand
*expert-réviseur agréé
(réviseur responsable)*

Annexe : Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

Fiduciaire Muller Christe & Associés SA
NEUCHÂTEL / YVERDON-LES-BAINS / LA CHAUX-DE-FONDS / GENÈVE

Rue de la Place-d'Armes 3
2000 Neuchâtel

Rue de la Plaine 9-11
1400 Yverdon-les-Bains

Rue Daniel-Jeanrichard 28
2300 La Chaux-de-Fonds

Rue de l'Université 4
1205 Genève



ANNEXE 2

Évolution des recettes, des dépenses et du capital du Fonds cantonal pour la famille depuis sa création

Exercice	Capital de dotation/ Fortune FCF (Début de l'exercice)	Recettes				Dépenses (Prestations et frais d'administra- tion)	Résultat de l'exercice	Fortune FCF (Fin de l'exercice)
		Rendement de la fortune	Recette de tiers Contribution du Fonds de surcompensation	Excédent de recettes CCAF	Total des recettes			
1986	14'200'000	617'036	0	0	617'036	-18'420	598'616	14'798'616
1987	14'798'616	793'289	0	101'220	894'509	-192'345	702'164	15'500'780
1988	15'500'780	818'004	0	437'186	1'255'190	-799'389	455'801	15'956'581
1989	15'956'581	1'024'199	0	602'357	1'626'556	-1'162'627	463'929	16'420'510
1990	16'420'510	1'032'322	0	12'481	1'044'803	-1'189'153	-144'350	16'276'160
1991	16'276'160	1'180'036	0	103'206	1'283'242	-1'412'616	-129'374	16'146'786
1992	16'146'786	1'283'882	0	187'714	1'471'596	-1'929'878	-458'282	15'688'504
1993	15'688'504	1'125'528	0	560'152	1'685'680	-2'306'071	-620'391	15'068'113
1994	15'068'113	1'045'514	65'000	1'281'333	2'391'847	-2'586'007	-194'160	14'873'953
1995	14'873'953	950'467	0	954'286	1'904'753	-2'572'435	-667'682	14'206'271
1996	14'206'271	862'384	0	2'212'108	3'074'492	-2'891'182	183'310	14'389'581
1997	14'389'581	779'210	0	0	779'210	-3'172'038	-2'392'828	11'996'753
1998	11'996'753	665'538	0	0	665'538	-3'071'498	-2'405'960	9'590'793
1999	9'590'793	757'241	0	0	757'241	-2'670'729	-1'913'488	7'677'305
2000	7'677'305	414'092	0	0	414'092	-2'251'844	-1'837'752	5'839'553
2001	5'839'553	355'530	0	0	355'530	-2'035'048	-1'679'518	4'160'035
2002	4'160'035	267'411	0	0	267'411	-2'190'656	-1'923'245	2'236'790
2003	2'236'790	128'147	2'608'968	0	2'737'115	-2'568'417	168'698	2'405'488
2004	2'405'488	129'311	2'653'485	0	2'782'796	-2'748'631	34'165	2'439'653
2005	2'439'653	128'650	2'679'471	0	2'808'121	-2'800'214	7'907	2'447'560
2006	2'447'560	145'439	2'766'614	0	2'912'053	-2'806'985	105'068	2'552'628
2007	2'552'628	180'242	2'956'846	0	3'137'088	-2'952'399	184'689	2'737'317
2008 ¹⁾	2'737'317	178'809	2'460'000	0	2'638'809	-2'050'293	588'516	3'325'833
2009	3'325'833	226'143	2'302'494	0	2'528'637	-1'722'554	806'083	4'131'916
2010	4'131'916	209'126	2'482'112	0	2'691'238	-1'618'120	1'073'118	5'205'034
2011	5'205'034	192'518	3'300'761	0	3'493'279	-1'596'281	1'896'998	7'102'032
2012	7'102'032	240'377	2'660'226	0	2'900'603	-1'144'350	1'756'253	8'858'285
2013	8'858'285	255'993	3'103'015	0	3'359'008	-1'295'091	2'063'917	10'922'202
2014	10'922'202	246'041	2'560'827 ²⁾	0	2'806'868	-1'468'980	1'337'888	12'260'090
2015	12'260'090	411'521	72'191 ³⁾	0	483'712	-1'426'479	-942'767	11'317'323
2016	11'317'323	1'582'058	10'000 ³⁾	0	1'592'058	-1'756'563	-164'505	11'152'818
2017	11'152'818	66'411	0	0	66'411	-1'852'963	-1'786'552	9'366'266
Total		18'292'469	32'682'010	6'452'043	57'426'522	-62'260'256		
Capital initial	14'200'000				+ 57'426'522		Capital actuel	9'366'266

¹⁾ L'exercice 2008 est particulier car il s'étend du 1^{er} avril au 31 décembre, soit sur 9 mois au lieu de 12 mois pour tous les autres exercices.

²⁾ En 2014, un changement de pratique comptable entraîne une diminution du montant des contributions du Fonds de surcompensation. Les provisions pour décomptes finaux ne sont plus comptabilisées.

³⁾ Sur demande du DSAS, le Conseil de fondation du Fonds cantonal a accepté, en date du 10 mars 2015, la suspension de la contribution du Fonds de surcompensation et sa réaffectation au financement des PC Familles pour les années 2015 à 2017. Le montant de CHF 10'000.- concerne une donation.



©Stock.com/vernonwiley



**Caisse cantonale vaudoise
de Compensation AVS**

Rue des Moulins 3 – 1800 Vevey

Tél. : 021 964 12 11

www.caisseavsvaud.ch